



FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

Adhérer à la charte des bonnes pratiques de destruction des nids du frelon à pattes jaunes !



Pourquoi cette charte ?

- Encadrer les interventions pour assurer une destruction efficace et respectueuse de l'environnement
- Améliorer la coordination avec les collectivités locales
- Valoriser les entreprises engagées dans des pratiques responsables

Quels avantages pour votre entreprise ?

- Inscription sur une liste privilégiée envoyée aux communes
- Reconnaissance de votre engagement en faveur des bonnes pratiques
- Accès à des ressources et recommandations actualisées

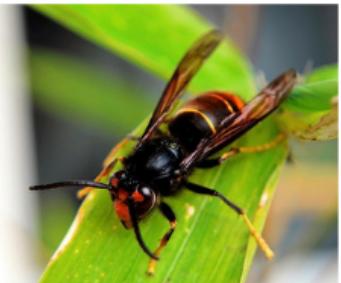


Ne pas jeter sur la voie publique

Les engagements de la Charte :

En signant la Charte, vous vous engagez à :

- ✓ Appliquer des méthodes de destruction conformes aux bonnes pratiques
- ✓ Respecter la réglementation en vigueur
- ✓ Sensibiliser vos clients aux bonnes pratiques et aux mesures préventives
- ✓ Assurer une traçabilité des interventions



Comment adhérer ?

Contactez-nous pour recevoir la Charte

Signez l'engagement et participez à notre formation

Intégrez la liste des professionnels envoyée aux communes

📞 03 21 08 62 90

✉️ PPN@fredon-hdf.fr

🌐 <https://fredon.fr/hauts-de-france/>

Siège social et administratif : Loos-en-Gohelle
Sites techniques : Amiens et Loos-en-Gohelle



Retrouvez-nous sur Facebook et sur LinkedIn

OVS Végétal - Fédération membre de FREDON France

Réseau des FREDON et FDGDON

SIRET : 78371457900043 - NAF : 9412Z - n° TVA : FROA783714579